



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

N° 1 – FINANCES

Budget principal 2024 : subventions aux associations et autres partenaires

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1^{er}
adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

Date de la convocation : 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°1 – FINANCES

Budget principal 2024 : subventions aux associations et autres partenaires

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibérations des 5 avril 2024 et 10 juin 2024, le conseil municipal a approuvé l'attribution des subventions 2024 aux associations et partenaires locaux. Des subventions complémentaires doivent être versées.

Il est proposé d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

1 - Pêche:

Comité Interdépartemental des Pêches Maritimes et des élevages marins des Pyrénées Atlantiques/Landes (CIDPMEM)

- Subvention spécifique de 2 000,00 € pour le fond de solidarité.

2 - Animations et commerces :

- Depuis 2023, la Commune a mis en place une tarification spécifique pour l'occupation des comptoirs de buvette sur le domaine public communal pour les fêtes patronales. Le montant 2024 de cette participation s'élève à 20 600,00€ qu'il convient de reverser à la structure Saint Jean de Luz Animations et Commerces dans le cadre de la subvention des Fêtes de la Saint-Jean-de-Luz. Un avenant à la convention entre la Commune et la structure sera établi en ce sens.

3 – Culture :

Association Begiraleak :

- Subvention spécifique de 6 908.00€, pour l'organisation de cours de danse dans les écoles.

4 – Sport :

Donibane Ultimate Frisbee :

- subvention spécifique de 350€, pour la participation d'une athlète au championnat du monde U20 mixte à Birmingham, le 20 Juillet 2024.

CASPA :

- subvention spécifique de 400€ pour la participation à la sécurité des traversées de la baie des 14 Juillet et 15 Août 2024.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les subventions comme indiqué ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document relatif à leur mise en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Sports, santé, mer et littoral* » du 12 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 18 septembre 2024,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Culture, patrimoine et langue basque* » du 10 septembre 2024,
- Approuve les subventions proposées aux associations et organismes désignés,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tout document relatif à leur mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

